



VILLE DE COGOLIN

ARRETE DU MAIRE

N° 2025/189

STATIONNEMENT AUTORISE - PLACE COLUCCI : DIVERS EVENEMENTS

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 25 février 2025 du service des sports de la commune,

Considérant qu'il convient d'autoriser le stationnement sur l'ensemble de la place Colucci, lors de divers événements, les samedis 8, 15 et dimanche 23 mars 2025,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison du loto du Foot, le stationnement sera autorisé place Colucci :

du samedi 8 mars 2025 - 8H au dimanche 9 mars 2025 - 10H

ARTICLE 2

En raison du loto des Pompiers, le stationnement sera autorisé place Colucci :

du samedi 15 mars 2025 - 8H au dimanche 16 mars 2025 - 10H

ARTICLE 3

En raison d'une compétition de Karaté, le stationnement sera autorisé place Colucci :

le dimanche 23 mars 2025 de 7H à 19H
--

ARTICLE 4

Le portail sera ouvert et fermé soit par les services techniques de la ville, soit par la police municipale.

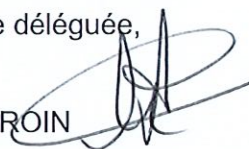
ARTICLE 5

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud et l'intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 27 février 2025

L'adjointe déléguée,

Audrey TROIN



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publicité effectuées le : 03/03/2025

no 2025/127